

PROGRAMME DE LA COURSE DE CÔTE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE DE CORSAVY - VHRS

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association **Vallespir Retro Courses (V.R.C)** organise les 23 & 24 Juin 2012 avec le concours de l'ASAC du Roussillon, une Course de Côte de Régularité Sportive en doublure de la Course de Côte Nationale VHC Historique de Corsavy.

Le présent programme n'a été encore reçu le permis d'organisation de la FFSA

COMITE D'ORGANISATION

Président : Patrick RABETLLAT

Membres : (voir règlement particulier de l'épreuve VHC).

Secrétariat de l'épreuve : Vallespir Retro Courses

Bruno VERMONT 02 rue Hyacinthe RIGAUD 66430 BOMPAS

Téléphone : 06 62 36 98 84 - Fax : 04 68 39 34 82

E-mail : vrc66@orange.fr

Permanence de l'épreuve :

Lieu : Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech

Date : 23 & 24 Juin 2012

Horaires : le 23/06 de 15H00 à 19H00 & le 24/06 de 7H45 à 19H15.

1.1. OFFICIELS

Voir le programme de l'épreuve VHC.

1.2. HORAIRES

Voir le programme de l'épreuve VHC.

1.3. VERIFICATIONS

Voir le programme particulier de l'épreuve VHC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, licence ou titre de participation Régularité.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir le programme particulier de l'épreuve VHC.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le 18 Juin 2012.

Les frais de participation sont fixés à **145 €** (290 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements le 18 Juin 2012 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 70 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

3.2 SECURITE

Voir Règlement Standard Courses de Côte de Régularité Historique Sportive.

ARTICLE 4 . VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

1- Catégorie Régularité Historique

Voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1982. A partir de 1919, les voitures seront réparties en 5 groupes sans distinction de classes selon la même classification que les VHC.

- Groupe 1 – 1919 à 1969
- Groupe 2 – 1970 à 1975
- Groupe 3 – 1976 à 1981
- Groupe 4 – monoplaces 1919 à 1982 (*1985 pour les Formules Ford*)
- Groupe 5 – Groupes B

Le **PTH/PTN** n'est pas obligatoire mais il est conseillé.

2- Catégorie Régularité Prestige

Voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982

L'utilisation d'instruments de mesure autres que les instruments de bord d'origine, est interdite.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence.

4.2. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Une seule personne est autorisée à bord du véhicule (c-a-d copilote exclue)

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. Les casques « Norme NF » ne sont pas autorisés.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir le programme de l'épreuve VHC.

4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le dispositif de sécurité doit être conforme au règlement standard des courses de côte FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve :

- qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA (éventuellement aux règlements nationaux) ;
 - qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes mœurs.
- Les vitres latérales doivent rester libres de toute publicité.

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International et respect de la réglementation FFSA

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DISPOSITION GENERALES

S'agissant d'une épreuve de régularité sportive, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique.

7.2 ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.3 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir le programme de l'épreuve VHC.

7.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.4.1 Ordre de départ

Pour les essais et la course, les voitures de catégorie 1 partiront en premier, celles de catégorie 2 partant en second.

Les concurrents de l'épreuve de régularité partiront derrière les VHC.

7.4.2 Tests de régularité

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 3 montées de course.

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposées :

- Un temps supérieur
- Un temps intermédiaire
- Un temps inférieur

Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué lors des vérifications administratives.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

Tout concurrent qui réalisera un temps dépassant de plus de 10 % le temps maximal du temps inférieur, pourra être exclu.

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt pendant son test de régularité.

Une classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante :

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessus de la moyenne choisie entraînera une pénalité de même valeur.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous de la moyenne choisie entraînera une pénalité du double.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

ARTICLE 8. CLASSEMENT

Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des "tests d'étalonnage", il ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 3 manches.

Le classement sera établi en fonction du cumul des pénalités accumulées sur les deux manches les moins pénalisées.

Le vainqueur de chaque catégorie sera celui qui aura le moins de pénalités.

Les classements seront établis de la façon suivante :

Un classement séparé pour chacune des catégories 1 et 2. Le classement de la catégorie 1 distinguera chaque groupe.

ARTICLE 10. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 24 Juin 2012 au **Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles/Tech** à partir de 19H15